Commune de Marans
PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISION N ° 3

Prescrit le 25/02/2004 – Arrêté le 27 mars 2012

Echelle
1:2 500

Document graphique de zonage

Zoom sur le bourg Ouest (A)

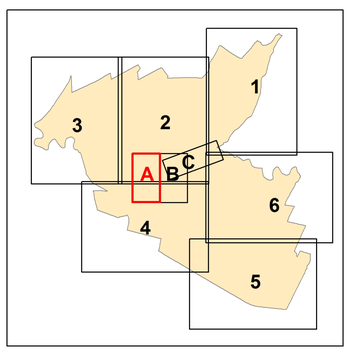

Source de fond de plan

Cadastre

Approuvé par le
Conseil Municipal
du
18 décembre 2012

la Charente Maritime

PAYS D'AUNIS
CHARENTE-MARITIME

Le Pays Marandais
Communauté de Communes

Zones urbaines

Ua	Tissu urbain du centre ancien
Ub	Zone urbaine à urbanisme semi-continu, extension du bourg ancien
Uba	Zone d'habitat peu dense, extension des quais de la Sèvre Niortaise
Ubc	Zone urbaine à urbanisme semi-continu en secteur d'ancienne carrière
Ubp	Zone urbaine à urbanisme semi-continu en secteur patrimonial
Ue	Secteur urbain à vocation d'équipements publics et collectifs
Uel	Secteur à vocation de loisirs, d'accueil et de tourisme
Ux	Zone d'activité industrielle et commerciale
Uxc	Zone d'activité industrielle et commerciale en secteur d'ancienne carrière
Uy	Zone réservée au service public ferroviaire
Uz	Zone d'activité des bords de Sèvre

Zones agricoles

A	Zone agricole
Ap	Zone agricole de marais en espace remarquable
Ah	Espace agricole très peu urbanisé (écart, hameau, lieu dit, maison isolée)

Zones d'urbanisation future

AU	Zone d'urbanisation future
AUe	Zone d'urbanisation future à vocation d'équipements publics et collectifs
1AU	Zone d'urbanisation à moyen terme
1AUx	Zones d'urbanisation future (activités commerciales, artisanales, industrielles ou de services)

Zones naturelles

N	Zone naturelle à préserver
Nc	Zone d'ancienne carrière non remblayée
Nh	Espace naturel très peu urbanisé (écart, hameau, lieu-dit, maison isolée)
Nj	Jardins
Np	Espace naturel en espace remarquable

N

Prescriptions

- **Emplacement réservé**
- **Espace boisé classé à conserver, protéger ou à créer**
- **Espace vert arboré à maintenir, à créer, à renforcer ou à compléter, plantations à réaliser**
- **Fuseau de nuisances sonores**
- Limite Natura 2000
- Zone de saisine B (supérieur à 1000m²) au regard de l'archéologie préventive
- Zone de saisine A (tout dossier) au regard de l'archéologie préventive
- Hydrographie

Information à destination de l'usager : la limite entre les zonages est la médiane de l'épaisseur du tiret